



Liste des pièces complémentaires à joindre à votre dossier

Tous les documents doivent être photocopiés recto/verso

➤ **Documents indispensables pour l'enregistrement de votre dossier :**

- Photocopie de la carte de séjour d'une validité supérieure à 3 mois, du demandeur et du codemandeur, ainsi que toute personne majeure vivant dans le foyer.
- Photocopie de la carte d'identité, du demandeur et du codemandeur, ainsi que toute personne majeure vivant dans le foyer.

➤ **Documents indispensables pour l'instruction de votre dossier :**

- Photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus 2017 (**déclarés en 2018**) ou BIC pour les commerçants, artisans, professions libérales, du demandeur et du codemandeur.
- Si vous êtes locataire, les trois dernières quittances de loyer ou attestation de votre bailleur mentionnant la mise à jour de vos loyers et charges,
- Pour les personnes ayant déclarés leurs revenus avec les parents (étudiants)
 - Photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition des parents,
 - Photocopie de la déclaration d'imposition des parents.
- Photocopie du livret de famille, dans son intégralité, première page blanche incluse, ou justificatif de situation familiale.
- Si vous êtes salarié, photocopie du contrat de travail
- Photocopie des 3 derniers bulletins de salaire.

➤ **Pièces complémentaires :**

- Si vous êtes retraité ou pensionné, photocopie de vos talons de pension (réversion, invalidité) ou de retraite du dernier trimestre,
- Si vous êtes demandeur d'emploi, photocopie de votre notification ASSEDIC et du dernier avis de paiement,
- Photocopie de la notification des prestations familiales perçues,
- Si vous êtes divorcé(e) : justificatif de votre pension alimentaire, dispositif du jugement de divorce ou ordonnance de non conciliation ou contrat de mariage,
- Si vous êtes propriétaire, l'attestation de remboursement de vos prêts de maison,
- Sous réserve du compromis de vente de la maison
- Pour les étudiants ou personnes en formation, certificat d'inscription dans une école supérieure ou établissement de formation professionnelle.

Pour les garants :

- Photocopie du livret de famille,
- Photocopie des 3 derniers bulletins de salaire ou bordereaux de retraite ou le bilan pour les professions libérales, artisanales, commerciales, agricoles.
- Lettre d'engagement de caution (ci-jointe) à compléter.